



Compte rendu de la réunion Santé, le 8 avril, 17 heures, chez Jean-Paul Tamburini

Rencontre avec Patrick BUTTNER, maire de Villiers-Saint-Benoit, responsable santé au niveau de la grande intercommunalité

Patrick BUTTNER présente en détail les différentes associations des professionnels de santé (définis comme ceux qui acceptent les feuilles de maladie).

Il nous donne le regroupements des centres de soins médicaux au sein de l'intercommunalité:

- Commune Nouvelle Charny OdP,
- Coeur de Puisaye (Saint-Fargeau, Bléneau, Champignelles, Toucy, Pourrain),
- Orée de Puisaye (Saint-Saveur, Saint-Amand),
- Puisaye Forterre (Courson-Les-Carières, Druyes-Les-Belles-Fontaines).

Les équipements, les spécialités et les stades de développement différent selon les centres. Celui de Champignelles est actuellement en construction. On dénote quelques départs en retraite de médecins. Charny doit solutionner rapidement ses renouvellements de généralistes.

Quelques exemples plus précis :

- A Saint-Saveur : 20 praticiens sont regroupés sous l'égide du Docteur Da Silva + les pharmaciens qui se raccrochent au système commun d'informations.
- Saint-Amand agrandit sa maison de la santé pour ouvrir un 4^{ème} cabinet.
- A Saint Amand comme à Saint Sauveur, les médecins ont accepté d'être maître de stage et accueillent des internes pour lesquels il faut résoudre des problèmes de transport et de logement ;
- Courson les Carières a déjà une association de praticiens et suit la même démarche que les deux précédents
- Toucy où le centre de santé est géré par la Mutualité Française
- Champignelles, poussé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), avec l'aide d'un bureau d'études, élabore un pôle de santé multi-sites et multi-disciplinaires. Le projet comporte plusieurs axes :
 - o un logiciel commun à tous les praticiens sur tous les territoires,
 - o l'accent mis sur la prévention en particulier auprès des jeunes (passe santé jeunes : lutte contre les addictions, les MST, etc)
 - o des interventions d'éducation à la santé

Pour obtenir le soutien, et les financements de l'ARS, il est nécessaire, dans un premier temps, **d'élaborer un projet de santé pour le territoire, et que deux médecins créent une association et présentent le projet santé à l'ARS.** C'est l'ARS qui décide des politiques de santé sur le territoire, qui en élabore la carte sanitaire, qui a les liens avec les

Universités de Dijon, ou de Paris (la Pitié Salpêtrière) pour attirer des internes et des médecins sur le territoire, aider à financer leur installation, comme des postes de télé-médecine.

Charny a pâti de plusieurs handicaps :

- créer des locaux avant d'élaborer un projet de santé
- se heurter aux réticences des deux médecins généralistes (puis du seul restant) de travailler en collaboration avec l'ARS

Une solution pourrait consister dans l'adhésion de la maison de santé de la CCOP au pôle santé de cœur de Puisaye ce qui permettrait de se doter de deux médecins référents pour dialoguer avec l'ARS et de pouvoir faire porter et mettre en forme le projet de santé aux praticiens de la MS de Charny Orée de Puisaye.

Quant aux médecins salariés, pour assurer la continuité médicale du lundi au samedi sur la base de 35 heures par semaine par médecin, il faut trouver a minima trois médecins. Le statut de salarié nécessitera certainement une gestion par la Mutualité française.

En conclusion

La décision ne pourra de toute façon être prise que lorsque sera clarifiée la compétence des communes et celle de l'intercommunalité en matière de santé. Charny OdP bénéficie du dispositif des Zones de Revitalisation Rurale qui exonèrent d'impôts les praticiens de santé.

- Patrick BUTTNER va demander à rencontrer le Bureau des Maires qui se réunit tous les mercredi matin.
- Il rencontrera de manière informelle l'ensemble des praticiens
- Une clé USB existe, elle présente le territoire de la CCOP et ses atouts (dont les avantages fiscaux et sociaux liés aux ZRR) pour attirer des médecins et autres praticiens (dentistes, etc...)
- Il sera nécessaire d'élaborer un projet pluridisciplinaire attractif

Joëlle vibet le 10 avril 2017